



PREFET DES ALPES-MARITIMES

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Commune de Cagnes-sur-Mer

Projet de Pôle d'Echanges Multimodal

Maître d'ouvrage : SNCF Gares & Connexions (G & C) intervient en tant que maître d'ouvrage unique, sur les périmètres de maîtrise d'ouvrage de SNCF G & C et de la Métropole Nice Côte-d'Azur (MNCA)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Cagnes-sur-Mer, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 mars 2019, à une **enquête publique comportant une étude d'impact, préalable à une déclaration de projet** au titre de l'article R.181-16 et suivants du code de l'environnement.

Le projet, initié par la SNCF G & C et la MNCA, est situé sur la commune de Cagnes-sur-Mer ; Il consiste en la création d'un pôle d'échanges multimodal sur Cagnes-sur-Mer, en lieu et place de l'actuelle gare ferroviaire. Il vise à mieux connecter la gare au centre-ville, à requalifier le quartier par l'aménagement d'un grand parvis piéton et la modification du réseau viaire, à créer une vraie gare routière et un parc-relais de stationnement pour les usagers des transports en commun.

Le siège de l'enquête publique se situe au service droit des sols de la mairie de Cagnes-sur-Mer (2 avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer) ;

Le projet étant soumis à étude d'impact, l'autorité environnementale a été consultée et son avis a été émis le 25 juillet 2018. L'avis de l'Autorité environnementale est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL), www.paca.developpement-durable.gouv.fr.
Cet avis a fait l'objet d'un mémoire en réponse en date du 26 décembre 2018.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête, seront déposés

du lundi 1^{er} avril 2019 à 8 heures 30, au vendredi 3 mai 2019 à 17 heures

au service droit des sols de la mairie de Cagnes-sur-Mer (2 avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur les sites internet:

- de la préfecture des Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autorisation-de-travaux/Projet-de-Pole-d-Echanges-Multimodal-de-Cagnes-sur-Mer>

- de la mairie de Cagnes-sur-Mer : <http://www.cagnes-sur-mer.fr>

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public au sein de la mairie de Cagnes-sur-Mer.

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au président de la commission d'enquête, au service droit des sols de la mairie de Cagnes-sur-Mer, et seront annexées au registre. Ces observations écrites devront parvenir au président de la commission d'enquête avant la date de clôture de l'enquête.

Les observations écrites pourront également être déposées par voie électronique (ddtm-sat@alpes-maritimes.gouv.fr) dans les conditions précitées et seront imprimées et ajoutées au registre papier ;

Par décision n° E19000006/06 du 28/02/2019, le Président du tribunal administratif de Nice a nommé une commission d'enquête composée de M. Bernard BARRITAU, président, et de Mmes Odile BOUTELLER et Jocelyne GOSSELIN, en qualité de commissaires enquêteurs, pour conduire cette enquête publique.

Les membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations du public en mairie de Cagnes-sur-Mer selon le calendrier suivant :

- le 3 avril 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le 17 avril 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le 3 mai 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront publiés sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autorisation-de-travaux/Projet-de-Pole-d-Echanges-Multimodal-de-Cagnes-sur-Mer>, et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée au service droit des sols de la mairie de Cagnes-sur-Mer, à la Direction départementale des territoires et de la mer (Service d'appui aux territoires) et auprès du président du Tribunal Administratif de Nice.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (Service d'appui aux territoires) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête publique pourront être demandées auprès du préfet des Alpes-Maritimes à la :

Direction départementale des territoires et de la mer -Service d'appui aux territoires
CADAM / Bâtiment Cheiron -147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3

SNCF G & C et la MNCA sont les autorités compétentes pour, à l'issue de l'enquête publique et après remise du rapport de la commission d'enquête, prendre la déclaration de projet.

12 MARS 2019

Fait à Nice le

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

SG-4189


Françoise TAHERI